

L'in Sudmersible

Journal de liaison des CTC

N°9

Fédération SUD PTT 23 rue de la mare 75020 Paris tél : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

Janvier/février 2004

Grève nationale le 5 février !!!

Le dernier contrat de plan signé avec l'Etat donne les mains libres au président de la Poste pour appliquer une politique qui veut la peau du service public. Avec un budget de 3,4 milliards d'euros d'ici 2010 rien que pour la partie courrier dont 600 à 800 millions d'euros consacrés au volet social, ce sont des restructurations lourdes qui attendent le secteur.

Pour les CTC, nous connaissons, à quelque chose près, la configuration future : une petite vingtaine de centres nationaux, quelques dizaines de centres régionaux (un par DOTC) et plusieurs centaines de centres locaux pour la concentration, la préparation et le tri distribution. La direction spécialise aussi certains CTC par activités. Après Guéret et Ajaccio, nous apprenons que Nevers va se spécialiser dans le vidéocodage du courrier Ile-de-France (il est prévu 7 centres de vidéocodage au niveau national). Que ce soit le nouveau centre de Rouen-Madrillet, celui de Gonesse ou de Roissy HUB, on constate que les conditions de travail se dégradent, que le social est absent (vous êtes là pour travailler), que les horaires sont de plus en plus pourris et que la précarité se développe outrageusement. Le tout dans un environnement déshumanisé de zone industrielle (lié au nouveau réseau transport et à la politique du tout route) avec badges et caméras pour fliquer le personnel. Seule compte la productivité du centre. Au passage, La Poste supprime des emplois, bien souvent de fonctionnaires et n'hésite plus à embaucher des intérimaires, CDD ou CDI. Le modèle c'est la poste allemande, suédoise ou hollandaise.

En parallèle, se met en place la nouvelle structuration de la Poste et la séparation en branches d'activité. Conséquences sur Orly CPA, centre en voie de fermeture et qui «appartient» à Coliposte : 18 agents auront droit à une mutation province sur la branche colis, pour les 12 autres qui veulent aller sur le courrier (distri, facteur de secteur), c'est niet. La direction du courrier a déjà bien du mal avec ses propres reclassements (PNA).

C'est donc une attaque d'ampleur qui touche tous les secteurs. Le discours est le même que l'on soit dans le courrier, le colis ou au grand public. Face à la méchante concurrence, il faut que l'on soit encore plus méchant. Dans ce grand jeu de Monopoly des postes européennes et de la mondialisation, c'est bien-sûr le personnel qui trinque par une dégradation continue de ses conditions de travail. C'est aussi tout le service public postal qui va se trouver démantelé.

Face à de tels enjeux, nous avons tous intérêt à réagir maintenant et dans tous les services.



Début décembre, SUD a proposé à toutes les fédérations syndicales un appel ferme à une grève nationale unitaire fin janvier, au moment où commencera au Sénat la discussion sur la transposition de la directive postale européenne dans la loi française. Dans plusieurs départements (Val d'Oise, Paris, Loiret,...) des appels de grève unitaires convergent le 5 février. Afin de réaliser l'unité la plus large et créer les conditions les plus favorables à la mobilisation dans les services, SUD appelle à une grève nationale le 5 février.

Meilleurs vœux à tous !

Le schéma directeur prévoit la création de plates-formes courrier nationales fortement automatisées où les flux seront massifiés pour rentabiliser les machines. L'inSudmersible fait le point sur 4 centres qui vont ou viennent d'ouvrir dans la période. On s'aperçoit que les conditions de travail ne sont pas une priorité pour La Poste, loin s'en faut....

Sénart PFR : une première grève locale !

La nouvelle plate-forme routière ouverte depuis à peine un an nous donne une idée de ce que La Poste veut mettre en place dans ces nouveaux centres. Nous avons déjà eu l'occasion de dénoncer l'aspect ultra-sécuritaire (badges, caméras, surveillance du personnel). Aujourd'hui, dans ces locaux ultra-sécurisés, c'est une direction autoritaire et méprisante qui manage le personnel par le stress. Celle-ci change les horaires malgré le désaccord de toutes les organisations syndicales, trafique les fiches de poste en inventant une fonction «agent trieuse de colis», met des PV lors des délégations de masse, tient des propos désobligeants, vire des intérimaires plutôt que de les embaucher en CDI, fait pression sur le personnel en étant toujours à le surveiller et à le punir. La liste de ces abus est longue, certains agents dans le collimateur ont déjà reçu plus de 20 PV depuis l'ouverture. Seule compte la productivité du centre et il faut empêcher toute forme, individuelle ou collective, d'opposition en réprimant les délégués syndicaux et tous ceux qui osent relever la tête. La section SUD, depuis l'ouverture et dans cet environnement quasi-carcéral, ne se laisse pas intimider et tente d'organiser le personnel en organisant des HMI, des AG, des délégations. Elle a décidé de monter un dossier contre la répression et le harcèlement moral pour dénoncer les pratiques de la direction. Seule l'action collective des agents du centre pourra faire obstacle à une direction répressive et méprisante. Le 5 décembre, SUD et CGT avaient déposé un préavis de grève : une première à Sénart depuis l'ouverture. Les motifs étaient l'intégration en CDI de 3 intérimaires, augmentation des effectifs, connaissance des positions de travail et création d'un volant de remplacement. Plus de 50% de grévistes sur les brigades de nuit, dont un nombre important de jeunes pour qui c'est le premier emploi en CDI et la première grève. Un signe encourageant pour l'avenir car une véritable force collective est en train de naître.

Gonesse : un monstre mécanisé

Le CTP de Gonesse a eu lieu le 16 octobre (toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre, sauf la CFDT), le CHS-CT d'ouverture a eu lieu le 17 décembre. Rappel des caractéristiques : 33 000 m², 9 TPF, 4 TOP et une machine à trier les encombrants. Pour le moment 3 TPF et une TOP (260 directions), les autres machines arriveront au fur et à mesure de la montée en charge. On constate, en visitant le centre, que le nombre de portes est surdimensionné par rapport aux besoins, il s'agit bien de la livraison «clefs en main» d'un bâtiment destiné à n'importe quelle entreprise de logistique. Deux grands halls de vaste superficie séparés par une cloison. Le plus petit contiendra les TPF et le plus grand les TOP, le tri manuel TG1 et TG3. Le premier transfert de trafic est prévu pour le 1er février.

La création de Gonesse entraîne la fermeture ou la transformation de 5 CTC (en centres dits «concentrateurs» avec NEC, machine à relever, oblitérer et préparer le courrier) implantés à Paris intra muros. Le premier centre impacté est Paris la Chapelle CTC dans le 18ème, même si 85 agents resteront sur le site.

Cette ouverture s'inscrit dans la politique générale de La Poste qui a décidé de liquider le réseau actuel des CTC. Pour le personnel, ce sont de nouvelles contraintes de conditions de vie et de travail avec des CTC implantés dans de sinistres zones industrielles, des horaires atypiques, un fliquage systématique par des caméras sur les chantiers, le développement de la précarité de l'emploi. Les conséquences sociales et humaines liées au processus de reclassement et au fait qu'il faudrait s'adapter, de gré ou de force, sont bien connues en Ile-de-France où de nombreux collègues ont déjà subi ces plans de fermeture (pour certains jusqu'à 5 fermetures).

Face à cela, la coordination SUD des centres de tri d'Ile-de-France appelle à l'action et à un grand rassemblement devant le centre de tri de Gonesse, dans la première semaine de février, au moment de son ouverture officielle.

Bienvenue à Madriland

Tout le personnel est maintenant arrivé au nouveau centre de Rouen-Madrillet (près de 380 personnes). Une page est donc tournée sur le centre de tri de Sotteville-les-Rouen dont nous retiendrons surtout la combativité et la solidarité et notamment les dernières 11 semaines de grève en septembre 2002 pour imposer des horaires corrects et des conditions de travail équivalentes sur le nouveau centre. Ce qui a été partiellement gagné. Mais beaucoup de choses sont encore à négocier avec le nouveau directeur, ancien directeur de la plate-forme de Melun-Sénart et qui s'est pris une petite promotion au bout d'un an. Ainsi le règlement intérieur présenté en novembre était un véritable champ de mines anti-personnel. Tout était écrit pour couvrir le DETAP vis-à-vis de sa hiérarchie, comme de la justice. Il transférait toutes les responsabilités sur le dos du personnel. Ce n'est pas la Poste qui protège son personnel, c'est le personnel qui doit protéger La Poste ! Une idée domine de bout en bout le document : le lieu de travail est un danger et le premier des dangers, c'est le personnel. Et pour le surveiller on met en place une discipline du 19ème siècle avec des moyens du 21ème (badges, vidéo-surveillance). Même logique qu'à Melun-Sénart, Gonesse ou Roissy HUB. La section locale SUD (et la CGT) ont fait retirer de nombreux articles de ce RI, d'autres audiences et négociations sont prévues sur l'organisation du travail, car l'impression qui domine dans le centre, c'est la désorganisation. Improvisation et impréparation sont les 2 mots qui résument le mieux la situation. La combativité du personnel anciennement à Sotteville est restée intacte et la direction devra compter avec !



Roissy HUB : le bateau ivre

Si le nouveau paquebot des chantiers de St-Nazaire, le Queen-Mary, est arrivé à bon port à Southampton, le HUB navire amiral de La Poste Courrier International (LPCI), après avoir pris l'eau de toutes parts, est désormais en cale sèche.

Après une inauguration petits-fours le 20 novembre par Bailly, l'ouverture officielle de Roissy Courrier International a eu lieu dans la foulée, le 24. Cette direction qui taille à coups de serpe dans les effectifs et qui vient, il y a peu, de fermer le Landy envisage de regrouper sur un même centre toutes les activités liées au courrier international prioritaire. Dans ce dessein, cet Etat dans l'Etat nous fait admirer une fois de plus sa légendaire finesse : fermetures de Roissy CTCI, de l'entrepôt international aérien de Roissy et de celui d'Orly, disparition du Bourget TIM voué au traitement sur mesure, lourde restructuration de la nuit à Mitry-Mory où l'activité sera recentrée sur l'international économique. BREF DE LA DENTELLE ! Il faut préparer les masses laborieuses à la Poste du futur, soumise aux dures lois du marché et à la rudesse de la concurrence.

La mécanisation à outrance pour affronter l'avenir implique des contraintes : les TOP, TPF, et autres TLE sont aussi fragiles que des porcelaines de Saxe, elles ne supportent rien. Pas de tabac, pas de musique, pas de téléphone portable, pas même une petite bière, elles sont aidées en cela par le nouveau règlement intérieur de la Poste. Patatras ! Malgré ce renfort de choix, l'informatique et les machines s'obstinent à bugger. Certains jours, il y a plus de techniciens de Solystic (ex Alcatel) autour de ces monstres que d'agents travaillant sur ces machines. On parle de 6 mois pour tout régler voire d'un an selon un responsable de nuit pour que tout soit opérationnel. Le personnel des centres en reclassement ne se précipite cependant pas pour occuper les places, ce qui forcera la direction à l'embauche courant janvier de 150 intérimaires. Préfiguration d'un futur proche concernant le recrutement à l'exploitation ?

Nos militants sont à pied d'œuvre, AG, HMI, diffusion de tracts, discussions avec le personnel, pression sur la direction et sur l'encadrement. Ils travaillent à une riposte pour que toutes les revendications du personnel aboutissent et il y en a. L'ouverture de Paris Nord Gonesse se profile, la mécanisation et les conditions faites au personnel seront sensiblement identiques à celles du HUB, la DIF (délégation Ile-de-France) semblant au moins aussi obtuse que LPCI. A nous de nous coordonner pour qu'ensemble nous puissions contrer les projets déshumanisants de directions qui bafouent depuis des années les droits les plus élémentaires à travailler dans la dignité.

Meaux CTC : un dialogue social comme on l'aime...

Le lundi 29 septembre 2003, les organisations syndicales convoquées par la direction de La Poste de la Seine-et-Marne sur un sujet bateau (présentation avenir du courrier en Seine et Marne) apprennent la fermeture du centre de tri de Meaux et sa délocalisation sur Marne-la-Vallée. Point, c'est tout! Sur le reste du projet, la direction se contente de dire que ce n'est pas assez avancé pour donner d'autres renseignements. Ce jour là, c'est l'appel téléphonique d'un journaliste qui nous apprend un montant de 20 millions d'euros liés à ce projet : La Poste avait «oublié» d'en parler. Finalement c'est un article dans le Parisien du lendemain qui donne la nouvelle. En simultanément, la direction organisait une information à l'ensemble du personnel. Mais ce n'est pas tout, le 10 octobre, se tient à Meaux une réunion entre M. Copé, porte parole du gouvernement et maire de Meaux, et un certain nombre d'élus des communes alentours afin d'évoquer l'avenir de La Poste à Meaux. Et l'on apprend que tous les projets sur lesquels les dirigeants de La Poste ne savent rien sont en fait déjà bouclés. Ainsi, l'adresse, la superficie, le nombre de personnes employées et les activités étaient en partie connus grâce à plusieurs réunions entre la mairie de Meaux et La Poste. Renseignements que La Poste a toujours refusé de transmettre aux organisations syndicales.

La Poste, avec le soutien des élus locaux et du porte parole du gouvernement, fait le choix d'exporter l'établissement le plus important de la Poste en Seine-et-Marne vers la zone la plus industrialisée du département (Marne-la-Vallée). C'est plus de 450 travailleurs sur Meaux (centre de tri, restaurant interentreprises, chauffeurs, services d'entretien) qui sont concernés.

Un tract commun SUD, CGT, FO, CFDT a été rédigé contre la fermeture et des actions sont prévues en tout début d'année.



Fermeture de Marseille Courrier International

L'ouverture de Roissy HUB et la concentration du trafic international sur un seul site a des conséquences douloureuses. Fermeture de Roissy CTCI, réduction du trafic et de l'effectif à Mitry Mory... mais aussi fermeture de Marseille Courrier International au 29 mars 2004. Toutes les organisations syndicales s'opposent à cette fermeture. La Poste tente de rassurer en promettant un accompagnement social et une série de négociations en janvier. C'est la nouvelle ligne directrice de Bailly qui s'applique : «on prend les décisions et on laisse un os à ronger aux organisations syndicales». Il est temps de renverser la tendance...

Saint-Lô : meilleurs vœux pour 2004

Dans une lettre adressée au personnel pour les vœux de bonne année, le DETAP annonce que le CTC de St-Lô va évoluer vers des missions d'intérêt local : concentration, dispersion, préparation et conditionnement du courrier. Il ajoute, dans ce courrier : «il suffit de se rendre à Caen ou Rennes pour se rendre à l'évidence et comprendre l'impérieuse nécessité de poursuivre l'effort de mécanisation du courrier». Et comme si ça ne suffisait pas, il termine sa lettre par les bons mots du Président : «confiance en l'avenir, donner le meilleur de soi-même dès 2004, etc...». On ne rigole pas !

Chalons-en-Champagne : mépris des règles !

La direction menace de considérer en absence irrégulière le personnel qui se porte gréviste en deuxième vacation de nuit. Elle veut, par ce biais, pousser les agents à faire grève dès le début du préavis en première partie de nuit. Nous avons déjà interpellé le Siège sur cette question plusieurs fois pour d'autres centres et la question semblait réglée. Le directeur de Châlons-en-Champagne en remet une couche alors que l'arrêt de la cour de cassation du 12 janvier 1999 stipule clairement : «si dans les services publics, la grève doit être précédée d'un préavis donné par un syndicat représentatif et si ce préavis, pour être régulier, doit mentionner l'heure du début et de la fin de l'arrêt de travail, les salariés, qui sont seuls titulaires du droit de grève, ne sont pas tenus de cesser le travail pendant toute la durée indiquée par le préavis...». A bon entendeur...